



Collectif Urgence Palestine
15, rue des Savoises
1205 Genève

Berne, le 11 juillet 2006

Collaboration avec l'entreprise Connex Suisse SA.

Mesdames, Messieurs

Je vous remercie pour votre lettre du 27 avril et je vous prie d'excuser la réponse tardive.

Les CFF n'entretiennent pas de relations de collaboration avec l'entreprise Connex Suisse SA. Même si cela était le cas, le Conseil fédéral n'a pas la compétence de s'ingérer dans le choix des partenaires commerciaux des CFF.

En revanche, la Suisse condamne et ne va pas cesser de condamner les violations du droit international et notamment humanitaire partout dans le monde y inclus l'Etat d'Israël. Je vous joins en annexe la communication du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) du 3 juillet 2006. D'ailleurs, vous êtes certainement conscient du fait que la Suisse a salué l'avis de la Cour internationale de Justice concernant la barrière de séparation. Pour ma part, j'aimerais vous rappeler mes propos dans un entretien à la chaîne de télévision de Al-Jazeera, dans lequel j'ai plaidé pour la patience avec les nouveaux responsables politiques dans les territoires palestiniens, tout en condamnant toute forme d'actes terroristes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, mes salutations les meilleures.

Moritz Leuenberger